



Paris, le 10 octobre 2012

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

L'AMF se réjouit de la relaxe du maire de Cousolre

La cour d'appel de Douai a relaxé mercredi Maurice Boisart, maire de Cousolre (Nord), poursuivi pour avoir giflé un adolescent de sa commune en août 2010. Dans sa décision, la cour d'appel de Douai a considéré que ce geste du maire était "une réponse adaptée à l'atteinte inacceptable portée publiquement à l'autorité de sa fonction".

Jacques Pélissard se réjouit de cette décision. En tant que président de l'AMF, il avait tenu à apporter le soutien de l'Association au maire de Cousolre dans cette épreuve. Par ailleurs, les associations départementales et plusieurs milliers de maires avaient exprimé directement leur sympathie à Maurice Boisart.

En effet, Maurice Boisart est le symbole de ces élus locaux qui, en contact direct avec nos concitoyens, s'engagent résolument au service de l'intérêt général et tissent quotidiennement le lien social au sein de notre République. Et l'exercice de cette responsabilité est de plus en plus difficile.

Mobilisés sur tous les fronts, les maires et leurs équipes restent plus que jamais des maillons essentiels de la République et les meilleurs garants de la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire. Affaiblir l'autorité de leur fonction, c'était, d'une certaine manière, porter un coup à tous nos concitoyens. Il est heureux que cette autorité ait été justement rétablie dans ce dossier.

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
mhgalin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
toberle@amf.asso.fr